



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023\_040

Envoyé en préfecture le 21/04/2023  
Reçu en préfecture le 21/04/2023  
Publié le  
ID : 048-214800393-20230330-D\_2023\_040-BF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois et le trente mars,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Manuel MARTINEZ, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

3 Absents excusés : Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Vincent LACAN, Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

### **Objet : compte administratif 2022 – budget eau et assainissement**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2022 du service eau et assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

⇒ Section de fonctionnement :

↳ dépenses ..... 429 805,89 €  
↳ recettes ..... 642 726,88 €  
Excédent ..... 212 920,99 €

⇒ Section d'investissement :

↳ dépenses ..... 244 248,22 €  
↳ recettes ..... 272 897,92 €  
Excédent ..... 28 649,70 €

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle,

VOTE et ARRETE, avec 14 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX